

MINPUR[®] Synfola P-IP 20

Imprégnation permanente mate de 2 à 4 couches d'imprégnation

pour cosmétique de béton SBK-08, DP1 / IBB Sol, DP1 / IBB Mur et revêtements industriels IBB, toutes les surfaces minérales dans les zones intérieures et extérieures, ou revêtements en PU, résine moulée, béton, ciment, pierre ou asphalte dans les entrepôts de stockage, ateliers de production, salles d'exposition, sur les façades ainsi que dans l'habitat privé pour les sols et les murs.

Description :

Ce produit est une imprégnation permanente mate de haute qualité, sans solvant, 100 % résistante aux UV, qui est composée d'une solution polymère acrylique à base aqueuse et qui a en outre un effet de solidification, de cristallisation et de conservation.

L'objectif de l'imprégnation permanente mate est de conserver la valeur des objets traités, d'améliorer l'effet visuel, de réduire les temps de nettoyage et d'éviter l'encrassement jusqu'à l'intérieur des pores. Tous ces effets ne se produisent naturellement que si la surface de l'objet traité peut être densifiée (cristallisée) par le biais d'une imprégnation de haute qualité.

Imprégnation

La mise en œuvre de l'imprégnation est une opération dans laquelle toutes les étapes partielles doivent être réalisées consciencieusement afin de parvenir à un résultat optimal.

1. Traitement :

L'imprégnation ne doit être réalisée que par du personnel formé, afin de surveiller la formation de taches ainsi que la densification de l'imprégnation.

2. Nettoyage de base :

Une imprégnation permanente ne peut être appliquée que sur des surfaces parfaitement nettoyées. Le nettoyage de base doit être effectué avec soin, il convient notamment de veiller à ce que les surfaces soient totalement exemptes de résidus de nettoyage de base, car les propriétés d'imprégnation peuvent, sinon, être altérées. L'absence de mousse dans l'eau de nettoyage ou un contrôle de la valeur pH avec un papier réactif constituent un bon indice de l'élimination totale du produit de nettoyage de base.

Propriétés du produit :

L'imprégnation permanente mate innovante est adaptée aux exigences les plus élevées, et possède d'excellentes propriétés d'étalement et un haut pouvoir de remplissage. Le film transparent solidifie, cristallise et conserve les surfaces traitées et a un aspect mat en séchant, est extrêmement résistant et antidérapant. Convient particulièrement bien pour toutes les surfaces minérales des zones intérieures et extérieures, telles que PU, résine moulée, béton, ciment, pierre ou asphalte dans les entrepôts, les ateliers de production, les salles d'exposition ainsi que pour les sols et les murs de l'habitat privé.

Application :

Balayer le sol, éliminer les saletés contenant de la graisse et de l'huile, le cas échéant, bien neutraliser ensuite avec de l'ALTEC T 111.

Répartir régulièrement sur le sol avec une raclette ou une serpillère, sans formation de flaques. Le film a un aspect mat en séchant. Bien nettoyer l'outil avec de l'eau après utilisation.

Synfola P-IP 20 Imprégnation permanente mate

Spécifications techniques

Consommation de Synfola P-IP 20 par m² en une opération

en fonction du pouvoir absorbant du support (sols) env. de 0,050 à max. 0,070 kg par m²

en fonction du pouvoir absorbant du support (murs) env. de 0,040 à max. 0,060 kg par m²

La consommation d'imprégnation permanente dépend, entre autres, du traitement, du support et de la consistance. Les valeurs de consommation sont données à titre indicatif. Les valeurs de consommation doivent, le cas échéant, être déterminées sur l'objet et la quantité d'imprégnation être adaptée en pourcentage (augmentée ou réduite) sur l'objet concerné.

Température de traitement :

10 - 25 °C

Température du support :

supérieure à 8 °C

Humidité résiduelle

max. 6 % en poids

Emballage / Conditionnement :

10 Kg Bidon de 10 kg

Conservation / Stockage : Stocker à 10 - 30 °C et garder le récipient toujours bien fermé.

Durée de conservation : 6 mois minimum jusqu'à la mise en œuvre et à compter de la date de livraison.

Nos informations correspondent en toute bonne foi à nos connaissances et expériences actuelles. Toutefois, nous les communiquons sans engagement. Les modifications apportées dans le cadre du progrès technique et du développement opérationnel restent réservées. Nos déclarations décrivent uniquement les caractéristiques de nos produits et services et ne constituent aucune garantie. Le client n'est pas exempté d'une vérification minutieuse des fonctions et possibilités d'application des produits. Le contrôle de l'adéquation des produits décrits relève exclusivement de la responsabilité du client et doit être effectué par du personnel qualifié. Ceci s'applique également à la préservation des droits de protection de tiers.

Version : Mars 2018

La présente fiche de données devient caduque lors de la parution d'une nouvelle édition.